

DEPARTEMENT de la
HAUTE VIENNE

Arrondissement de LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-
La-Perche
COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 6
votants : 10
procurations : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2024

PRESENTS : Madame Claudine ARNAUD,
Messieurs Jacques BARRY, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS, Laurent ROUBINET, Sébastien FISSOT

ABSENTS (donnant procuration) : Fabienne DACQUET donne pouvoir à Sébastien FISSOT – Aurélie RANOUIL donne pouvoir à Jacques BARRY – Cécile PERAIN donne pouvoir à Claudine ARNAUD – Maxence CANION donne pouvoir à Michel VILLARS

Secrétaire de séance : Claudine ARNAUD

OBJET : Décision modificative n°2 budget 2024

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes pour régulariser les opérations d'ordre budgétaire exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
748374	Biodiversité et aménités rurales	7 800,00 €	60623	Alimentation	500,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	4 800,00 €	60624	Produits de traitement	400,00 €
			60628	Autres fournitures	1 600,00 €
			60631	Fournitures d'entretien	300,00 €
			60633	Fournitures de voirie	300,00 €
			6064	Fournitures administratives	300,00 €
			6068	Autres matières et fournitures	4 200,00 €
			615228	Entretien autres bâtiments	5 000,00 €
TOTAL		12 600,00 €	TOTAL		12 600,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal,

- Autorise les décisions modificatives ainsi que le virement de crédit tels que détaillés sur le budget primitif 2024 de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces comptables correspondantes.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jacques BARRY



REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_BU-087-218712404-20241206-DH_2024_2-B